

## MACS PRÉPARE LA RENTRÉE ÉCONOMIQUE

**MACS exerce, depuis sa création en 2002, la compétence de création, extension, gestion et promotion des zones ou parcs d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques de plus de 3 hectares. À travers cette compétence, MACS accompagne les entreprises dans leur installation et leur évolution immobilière et renforce l'attractivité du territoire. Quelles nouveautés pour la rentrée 2015-2016 ?**

### Harmoniser la signalétique des zones d'activités



maquette - projet de totem d'entrée de zone d'activités

MACS a élaboré un schéma directeur de la signalétique des zones d'activités économiques (ZAE) qu'elles soient communautaires (plus de 3 ha) ou communales afin de :

- participer à l'identité et à l'image économique du territoire,
- orienter, guider et renseigner pour permettre de localiser efficacement les entreprises.

La mise en oeuvre de ce schéma démarre en septembre 2015.

#### **MONTANT GLOBAL :**

**432 350 euros H.T.**

#### **MAÎTRISE D'OUVRAGE :**

**MACS**

#### **PLAN DE FINANCEMENT :**

- **ZAE communautaires : MACS prend en charge la signalétique à 100%.**
- **ZAE communales : chaque commune participe à la moitié de la dépense pour les communes non-éligibles au règlement de fonds de concours solidaires\*, ou un tiers de la dépense pour les communes éligibles.**

\* Cf. règlement voté lors du conseil communautaire du 4 décembre 2014. L'éligibilité de la commune aux fonds de concours solidaire dépend de la combinaison d'indicateurs de moyens financiers, de pression fiscale, et de population.

## Valoriser la zone d'activités Pédebert : un engagement collectif

**La ZAE de Pédebert à Soorts-Hossegor revêt un enjeu économique majeur pour le territoire. Son évolution progressive vers l'accueil d'activités de la filière glisse en a fait un site à fort potentiel. Le Département des Landes, MACS et la commune de Soorts-Hossegor conduisent conjointement un projet d'extension et de requalification.**

Par le biais du Syndicat Mixte pour la restructuration de la ZAE de Pédebert\*, la zone sera étendue pour offrir l'opportunité de créer une pépinière ou un hôtel d'entreprises consacré à la filière surf et actuellement à l'étude.

Par ailleurs, les caractéristiques du domaine public ne sont pas en adéquation avec les enjeux de cette zone vitrine de la glisse, et une requalification est nécessaire.

Cette requalification des espaces publics a pour objectifs de :

- dégager les espaces pour des liaisons douces sécurisées et attractives,
- maîtriser les stationnements,
- rénover l'éclairage public, les mobiliers urbains, les plantations,
- proposer des compléments de signalétique.



**MONTANT DE LA REQUALIFICATION :**

**1 865 000 euros H.T.**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE :**

**MACS**

\* Département des Landes (70%) ; Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud MACS (30%)

 **CONTACT PRESSE**

**Marion Parailous 06 37 32 94 47**